
Adresse de l'instituteur et des élèves d l'école primaire de Bras
(Var), lors de la séance du 8 frimaire an III (28 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'instituteur et des élèves d l'école primaire de Bras (Var), lors de la séance du 8 frimaire an III (28 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 280;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19844_t1_0280_0000_1

Fichier pdf généré le 15/07/2019

b

[*L'instituteur et les élèves de l'école primaire de Bras à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (32)

Citoyens représentants,

Nous vous félicitons sur votre adresse au peuple français, laquelle est lue tous les jours dans notre classe, nous vous témoignons une égale aleggresse de ce que la justice et l'humanité succedoient au système de terreur.

Nous vous déclarons en foi de républicains, que nous ne reconnoîtons jamais d'autre point central que celui de la Convention.

Législateurs, maintenés la justice nationale. Le tiran qui la déroboit n'est plus, exterminés les continuateurs, et les factieux qui comme lui voudroient usurper votre autorité.

Continués à marcher avec le même courage dans votre glorieuse carrière. Restés fermes à votre poste, et vous aurés la gloire d'avoir conduit au port la vaisseau de la République.

Vive à jamais la liberté, l'égalité et la Convention nationale.

(4 mots illisibles)

Signé, LIONS, *instituteur*.

c

[*La municipalité et la société populaire de Serans à la Convention nationale, Serans, le 20 brumaire an III*] (33)

Sages législateurs,

La municipalité, la société populaire, tous les citoyens de la commune de Serans, département de l'Oise, debout pénétrés des principes sacrés, des vérités éternelles que vous nous indiquez pour point de ralliement; vous avez fait luire à nos yeux une lumière plus belle: grâces vous soient rendues, pour votre adresse au peuple, nous sommes enfin et pour toujours éclairés sur nos droits et nos devoirs, nous vous en exprimons notre reconnoissance.

Mais dignes représentants, nous avons été surpris que vous eussiez eu besoin de rappeler à quelques français, qu'en vous seuls résidoit la puissance nationale. Attachés aux travaux de la terre, nous nous bornons à bénir les votres, sans nous occuper des discussions politiques que les dangers de la patrie et le gouvernement révolutionnaire, ont interdites à tous les citoyens.

Cependant votre adresse nous apprend que des audacieux, que des traîtres, ont osé attenter à la souveraineté du peuple. Ce n'est pas sans doute dans les sociétés populaires qu'ils ont élevé leurs voix criminelles.

Et nous aussi, nous avons formé une société populaire, mais le but de nos séances est la lecture et l'étude de vos bienfaisants décrets, qui

(32) C 328 (2), pl. 1457, p. 42.

(33) C 328 (1), pl. 1447, p. 31.

nous sont envoyés par la commission de l'envoy des lois. Il n'en est pas de même des Bulletins du comité de correspondance, que nous ne recevons plus maintenant, et qui cependant nous apprennoient de bien bonnes choses, nous saisissons ce moment pour vous en demander l'envoy, nous en profiterons en les lisant avec avidité, car nous vous le repetons, sages législateurs, nos séances n'ont pour but, que la lecture de tout ce qui a rapport à notre grande révolution.

Pères de la patrie, notre confiance en vous est sans bornes; vous seuls êtes revêtus des pouvoirs du peuple. Eh! qui pourroit ne pas vous reconnoître à présent! Vous prechez l'humanité, la justice, toutes les vertus sociales, tandis que vos ennemis et les notres ne prêchent que la cruauté, le carnage, en un mot la dissolution de la République.

Restez à votre poste, vous vous montrez dignes de remplir les glorieuses destinées que vous avez préparé à la France.

Quant nos héros républicains auront fait disparaître de dessus le globe jusqu'au dernier satellite des tyrans, alors donnez la paix au monde, faite le bonheur de l'univers.

Jusque-la tenez dans vos mains puissantes les rênes du gouvernement révolutionnaire: demasquez l'aristocratie de quelque voile qu'elle se couvre, faites passer sous le glaive de la loy les dénonciateurs à gages, les assassins publics et surtout les faux patriotes.

Notre sort est dans vos mains, nous nous répons du votre: la Convention nationale est environnée de nos cœurs, avec un tel rempart, quel ennemi pourroit-elle craindre?

Vive la République une et indivisible, vivent la liberté et l'égalité! Vivent nos sages représentants.

DUARANIER, *président de la société*, LEFEBVRE, *secrétaire provisoire de la société*, MORIN, *maire et 25 autres signatures*.

d

[*Le comité révolutionnaire de la commune de Massat à la Convention nationale, Massat, le 19 brumaire an III*] (34)

Législateurs,

Votre adresse du dix-huit vendémiaire au peuple français a fait renaître le calme et la joye sur la surface de la République; elle a affermi le courage de ces bons et modestes républicains qui n'aiment que vos sages décrets, et que cependant les patriotes exclusifs ne cessent de tyranniser. Oui, le jour que vous avés dicté ces paroles sacrées, ce même jour a été le triomphe assuré de la France et le tombeau de ses ennemis!

Placés par la nature sur la frontière du tyran de Castille, nous jurons de renverser son trône en exterminant jusqu'au dernier de ses vils esclaves. La loy nous a élevé une place que nous vou-

(34) C 328 (1), pl. 1447, p. 32.